



## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

37 Boulevard Salvador Allende 44800 ST HERBLAIN - ☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 2 AVRIL 2013

### **2013-15** INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES – MONTEE EN DÉBIT – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA RÉPARTITION FINANCIÈRE

L'an deux mille treize, le mardi 2 avril, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 27 mars 2013, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, à la mairie de CORDEMAIS (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 17  
Votants : 18

**Titulaires présents :**

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire

**Titulaire ayant donné pouvoir :**

Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay, ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard CLOUET,

**Excusés :**

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

**Secrétaire de séance :** Serge COLIN

**Délibération affichée :** le 3 avril 2013

**Transmis au contrôle de légalité :** 05 AVR. 2013

## **2013-15 INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – MONTEE EN DEBIT – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA REPARTITION FINANCIERE**

Le Département de Loire-Atlantique et le SYDELA sont associés pour mettre en œuvre le programme de mise en œuvre de montée en débit, via l'accès à la sous boucle locale de France Telecom, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Le Département de Loire-Atlantique et le SYDELA contribuent au financement de ce programme à hauteur respective de 2/3 pour le Département et d'1/3 pour le SYDELA.

Les dépenses associées à ce programme concernent :

- La réalisation des études d'exécution et des travaux de génie civil
- Les coûts d'accès aux infrastructures de FRANCE TÉLÉCOM, (offre NRA-SR)
- Les coûts de souscription de l'offre de référence « Points de Raccordements Mutualisés » auprès de FRANCE TÉLÉCOM

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit (article 6) que les sommes dues aux titulaires des marchés publics de travaux seront réglées directement par chaque membre suivant cette répartition financière 2/3 – 1/3.

La convention proposée aujourd'hui a pour objet de fixer les modalités de remboursement par le Département de Loire-Atlantique au bénéfice du SYDELA, des dépenses que ce dernier aura engagées dans le cadre des offres de référence ci-dessus évoquées :

- « Offre d'accès aux installations de génie civil de FRANCE TÉLÉCOM pour les liens NRA-SR »
- « Offre de référence pour la création de points de raccordements mutualisés »

Le comité décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention proposée,
- D'autoriser le Président à la signer.

Il est à noter qu'une quatrième convention portant sur la propriété et la gestion des infrastructures est en cours de discussion avec le conseil général.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

